



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 0 3 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 1 / 0 3 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : VD95-2023-0210

1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de production

- capacité de traitement de surface par la création d'une nouvelle chaîne n°10 d'Oxydation anodique Sulfurique Aluminium

- capacité de travail mécanique des métaux

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

LISI AEROSPACE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 9 5 0 0 1 8 5 2 0 0 0 5 6

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DEJEAN

Cédric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 1 - projets examen cas par cas - b Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pou	Augmentation d'installations ICPE d'ores et déjà soumises au régime de l'enregistrement au titre des rubriques suivantes : - 2565-2 - 2560

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Implantation au sein d'un nouveau bâtiment appelé extension SOL3 et loué par LISI qui a déjà fait l'objet d'un permis de construire (cf annexe 10 du présent document) des installations classées suivantes
 - * une Nouvelle ligne de traitement de surface d'oxydation anodique sulfurique Aluminium (OAS alu), chaîne n°10 rubrique ICPE 2565-2
 - * Nouvelle zone de dépotage de produits chimiques
 - * Nouveau transformateur
- Augmentation de la capacité de travail mécanique des métaux rubrique 2560 principalement au niveau de SOL2
- Déplacement de machines " 2560" de SOL3 actuel à extension SOL3
- Pas de travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double :

- augmentation de capacité afin de satisfaire les nouveaux marchés remportés par LISI AEROSPACE ;
- améliorer les outils de traitement de surface (TS) en mettant en place une nouvelle chaîne TS (amélioration de l'aspect maîtrise des composantes environnement, sécurité, risques).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Installation de la nouvelle chaîne de traitement de surface au niveau de l'extension SOL3
- Déménagement de certaines machines " 2560"(SOL3 actuel vers extension SOL3)
- Extension du système sprinklage (SOL3)
- Construction de la nouvelle zone de dépotage (SOL3)
- Installation du nouveau transformateur (SOL3)
- Installation des nouveaux moyens de travail mécanique des métaux (SOL2)
- Démantèlement de la chaîne de TS (chaîne 6) implantée en SOL1

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il s'agira d'exploiter les nouveaux moyens de production installés dans le respect des exigences réglementaires ICPE applicables.

La nouvelle chaîne de traitement de surface OAS Aluminium n° 10 est par ailleurs similaire et plus performante notamment sur les composantes risques et environnement que celle déjà en place, la chaîne n°1 OAS Aluminium .

Le travail mécanique des métaux est également d'ores et déjà pratiqué au sein de l'établissement

Une présentation des principales composantes "à enjeux" du Projet est présentée en annexe 9

Le Démantèlement de la chaîne de TS actuelle, chaîne 1, implantée en SOL1 est prévu dans les 2 prochaines années, le temps de sécuriser les performances de la nouvelle chaîne de TS n°10 sur l'extension SOL3

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne fait pas l'objet d'une procédure d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nouvelle capacité de traitement de surface - rubrique 2565 -2	14628 L
Nouvelle puissance de travail mécanique des métaux (2560)	4012 kW
Extension de la surface d'exploitation de l'établissement	3363 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 18 Voie : rue SAINT HILAIRE

Lieu-dit :

Localité : SAINT OUEN L'AUMONE

Code postal : 9 5 3 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 1 2 ' 6 1 " 9 Lat. : 4 9 ° 0 5 ' 0 2 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

SAINT OUEN L'AUMONE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Ouen l'Aumône, zone UJ

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est la VALLEE DE CLERY ET RAVINE DES MOLUES, #110020057, située à 2,4 km. La ZNIEFF de type II la plus proche est la FORET DE MONTMORENCY, #110001771, située à 7 km. Source: geoportail. Cf. Figures 1 et 2 de l'Annexe 8.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est située dans le département du Val d'Oise (95), en région parisienne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope à moins de 10 km. La 1ère est à plus de 11 km (Écrevisses À Pieds Blancs Sur Le Ru Du Goulet, #FR3800977). Source: geoportail. Cf. Figure 3 de l'Annexe 8.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé dans le département du Val d'Oise (95), en région parisienne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcs naturels régionaux les plus proches sont à 1,1 km (Vexin français, #FR8000030) et 5,9 km (Oise - Pays de France, #FR8000043). La réserve naturelle régionale la plus proche est à 7,7 km (Marais de Stors, #FR9300029). Aucun parc naturel marin, par naturel national, aucune réserve naturelle nationale ou zone de conservation halieutique présent dans un rayon de 10 km. Source: geoportail, Cf. Figures 4 et 5 de l'Annexe 8.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Val d'Oise Source: https://www.val-doise.gouv.fr/ Cf. Figures 6 à 13 de l'Annexe 8.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- immeuble partiellement inscrit le plus proche à 1,1 km: Remparts, à Pontoise #I4N6FJ / - patrimoine remarquable de Pontoise, #1911140177/- Projet dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques Ancienne abbaye de Maubuisson, #1907183790 Source: http://atlas.patrimoines.culture.fr/ . Cf. Figures 14 à 16 de l'annexe 8
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: http://sig.reseau-zones-humides.org/ Cf. Figure 17 de l'Annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT concernant la société AMPERE. Présence d'un PPRN (inondation, mouvement de terrain) Source: https://www.val-doise.gouv.fr/ Cf. Figures 18 et 19 de l'Annexe 8.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Figures 18 et 19 de l'Annexe 8. Projet hors zone PPRN et PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de 2 sites répertoriés au sein de l'emprise: - IDF9500914, SSP3899011 - IDF9500806, SSP3898905 Cf. Figure 20 de l'Annexe 8.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'Albien / Source: https://geo.data.gouv.fr/ Cf. Figure 21 de l'Annexe 8. La nouvelle chaîne de traitement de surface fonctionne en rejet zéro et en circuit fermé au niveau des eaux de rinçage. La consommation d'eau associée au Projet est quasi nulle aux appoints d'eau près. Cf annexe 9 détail du traitement "rejet zéro"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac Cf. Figure 22 de l'Annexe 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites inscrits les plus proches: - à 800 m: Corne Nord-Est du Vexin Français, #AC2-130012206-9803, - à 1,4 km: parc du château à St-Ouen l'Aumône, #AC2-130012206-4102, - à 2,2 km : collège Saint-Martin, #AC2-130012206-6713 Source: http://atlas.patrimoines.culture.fr. Cf. Figure 23 de l'Annexe 8.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site NATURA2000 à moins de 15 km Source: geoportail Cf. Figures 24 et 25 de l'Annexe 8.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé le plus proche à 1,4 km: parc du château à St-Ouen l'Aumône, AC2-130012206-6752. Source: http://atlas.patrimoines.culture.fr/ Cf. Figure 26 de l'Annexe 8.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de prélèvements supplémentaires notables - La nouvelle chaîne de traitement de surface fonctionne en rejet zéro et en circuit fermé au niveau des eaux de rinçage. La consommation d'eau associée au Projet est quasi nulle aux appoints d'eau près. Cf annexe 9 pour détail station "rejet zéro" - augmentation des consommations en eau sanitaires du fait de l'augmentation du nombre de salariés (environ + 225m ³ /an, 20 salariés à 50L/pers./j)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet : l'extension SOL 3 nouvellement construite (autorisation par arrêté annexe 10) est louée par LISI
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet : l'extension SOL 3 nouvellement construite (autorisation par arrêté annexe 10) est louée par LISI
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de prélèvements supplémentaires notables - La nouvelle chaîne de traitement de surface fonctionne en rejet zéro et en circuit fermé au niveau des eaux de rinçage. La consommation d'eau associée au Projet est quasi nulle aux appoints d'eau près. Cf annexe 9 pour détail station "rejet zéro" - augmentation des consommations en eau sanitaires du fait de l'augmentation du nombre de salariés (environ + 225m3/an, 20 salariés à 50L/pers./j)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de consommation d'espace naturel supplémentaire. L'extension SOL 3 nouvellement construite (autorisation par arrêté annexe 10) est louée par LISI
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site Natura 2000 à moins de 15 km. Cf. Figures 24 et 25 de l'Annexe 8.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de consommation d'espace naturel supplémentaire. L'extension SOL 3 nouvellement construite (autorisation par arrêté annexe 10) est louée par LISI
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors du rayon du PPRT de Ampère. Cf. Figure 19 de l'Annexe 8.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors des zones de risque d'inondation. Cf. Figure 18 de l'Annexe 8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nouvelle chaîne OAS remplace une OAS existante démantelée dans les 2 ans après mise en route de la nouvelle + rejets atmosphériques traités sur un laveur humide avec respect des VLE/AMPG 2565E. Pas d'évolution notable par rapport à la situation existante
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des navettes logistiques existantes sans augmentation du trafic Par ailleurs, un projet d'optimisation existe afin d'en réduire la fréquence de rotation.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les équipements sont exploités en bâtiment limitant ainsi les émissions sonores extérieures. Le projet respectera les dispositions prévues au Chapitre 7.2 de l'arrêté préfectoral 2016 ainsi que l'AMPG2565E.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation du site en dehors des zones de dépassement cartographiées dans le PPBE du Val d'Oise. Cf. Figures 8/9 et 12/13 de l'Annexe 8.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet n'engendre aucune modification des sources lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume d'eaux sanitaires lié à la présence de salariés supplémentaires rq : Nouvelle Chaîne traitement de surface fonctionne en zéro rejet
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau d'assainissement communal

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les concentrés acides et rinçages chauds produits par la nouvelle chaîne TS et les concentrats de la nouvelle station "rejet zero" sont dirigés vers des cuves tampons puis sont enlevés par pompage pour traitement extérieur physico chimique (société SARP).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets huileux : huile entière SOL3 recyclée, huile soluble et huile entière des autres bâtiments stockées en contenant de 1000 L et enlevées par prestataire déchets (sociétés SARP pour l'huile soluble et SEVIA = huile entière) En adéquation avec le Chapitre 5 de l'Arrêté préfectoral complémentaire 2016.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'extension SOL 3 louée par LISI a fait l'objet d'un arrêté de permis de construire (annexe 10). Des photos sont présentées en annexe 5.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

2 avis MRAE sur projets potentiellement concernés :

1/ Projet installation DASRI (avis MRAE N° APJIF-2022-056 en date du 18/07/2022) avec enjeux sur le bruit et gaz d'échappement :

projet séparé de LISI par RN184, aucun cumul bruit identifié

polluants des rejets atmosphériques du Projet LISI différents et non cumulables avec gaz d'échappement

2/Projet de construction d'un parc industriel et logistique (N° APJIF-2022-074 en date du 01/12/2022) avec enjeux sur trafic routier, eaux pluviales, intégration paysagère, gestion des déchets, émissions de gaz à effet de serre
les enjeux du projet portent sur les rejets atmosphériques du TS => enjeux non cumulables avec le parc industriel pour conclure, aucuns projets susceptibles de se cumuler avec le Projet LISI

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour ce qui concerne, l'augmentation de capacité de l'activité de traitement de surface avec la mise en exploitation d'une nouvelle chaîne de traitement de surface OAS n°10, les impacts environnementaux sont maîtrisés comme suit :

- Consommations en eau et rejets aqueux : une station de traitement (Cf annexe 9) est mise en œuvre permettant un rejet zéro et un recyclage des eaux de rinçages
- Les bains concentrés acides et rinçages chauds de la nouvelle chaîne et les concentrats produits sur la station "rejet zero" sont stockés pour être évacués en tant que déchets conformément aux exigences en vigueur du Chapitre 5 de l'Arrêté préfectoral complémentaire de 2016 et de l'AMPG 2565E - chapitre VIII déchets
- les rejets atmosphériques générés par la nouvelle chaîne de traitement de surface sont dirigés et traités sur un laveur humide pour répondre aux exigences des VLE de l'AMPG 2565E

Pour ce qui concerne l'augmentation de la capacité de travail mécanique des métaux 2560, les principaux impacts supplémentaires sont :

- la production de déchets huileux : huile entière SOL3 recyclée, huile soluble et huile entière des autres bâtiments stockées en contenant de 1000 L et enlevées par prestataire déchets (sociétés SARP pour l'huile soluble et SEVIA = huile entière). La gestion des déchets sera réalisée en conformité avec les exigences en vigueur du Chapitre 5 de l'Arrêté préfectoral complémentaire de 2016 et de l'AMPG 2560E - chapitre VII déchets
- les fumées seront collectées sur le système existante pour répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral complémentaire de 2016

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts environnementaux du Projet sont maîtrisés :

*TS : - rejets atmosphériques traités sur un laveur humide avec respect des VLE AMPG2565E, - station rejet zéro pour Recyclage des eaux de rinçage permettant de limiter les consommations en eau aux seuls appoints et suppression des rejets aqueux dans les milieux récepteurs, - évacuation des bains concentrés acides, rinçages morts et concentrats de la station rejet zéro en tant que déchets et conformément aux exigences de l'arrêté préfectoral en vigueur ainsi que celles de l'AMPG2565E

*Travail mécanique des métaux : rejets atmosphériques des nouvelles machines traités sur l'équipement en place et suffisamment dimensionné. Les huiles sont soit recyclés ou évacués comme déchets.

Le Projet n'est pas implanté dans une zone ou un périmètre nécessitant une attention particulière.

De ce fait, le Projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8: éléments justificatifs des différents zonages au droit du Projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : présentation du projet au regard des principaux enjeux environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : permis de construire et avis extension SOL3 qui abrite les nouvelles installations de LISI	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

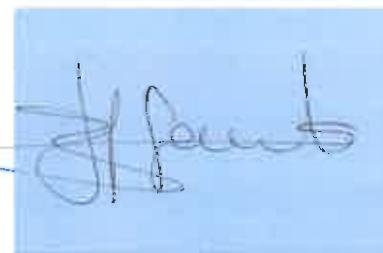
Nom BUCLON

Prénom Julie

Qualité du signataire Responsable HSE

A Saint Ouen l'Aumône

Fait le 2 / 1 / 03 / 20 23



Signature du (des) demandeur(s)

LISI AEROSPACE
18 RUE SAINT-HILAIRE
95 310 SAINT-OUEN L'AUMONE



Cerfa Cas par Cas 14734-04

Annexe 3

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).

Mars 2023

A decorative geometric pattern consisting of various shades of grey and white triangles and polygons, located at the bottom left of the page.

LISI Aerospace – Site de Saint-Ouen-L'Aumône
Évolutions d'activités



LISI Aerospace – Site de Saint-Ouen-L’Aumône
Évolutions d’activités



LISI AEROSPACE
18 RUE SAINT-HILAIRE
95 310 SAINT-OUEN L'AUMONE



Cerfa Cas par Cas 14734-04

Annexe 4

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Mars 2023

A decorative geometric pattern consisting of various shades of grey and white triangles and polygons, located at the bottom left of the page.

Vue globale et localisation des prises de vue (pages suivantes)



Prise de vue #1 :



Prise de vue #2 :



Prise de vue #3 :



LISI AEROSPACE
18 RUE SAINT-HILAIRE
95 310 SAINT-OUEN L'AUMONE



Cerfa Cas par Cas 14734-04

Annexe 5

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé

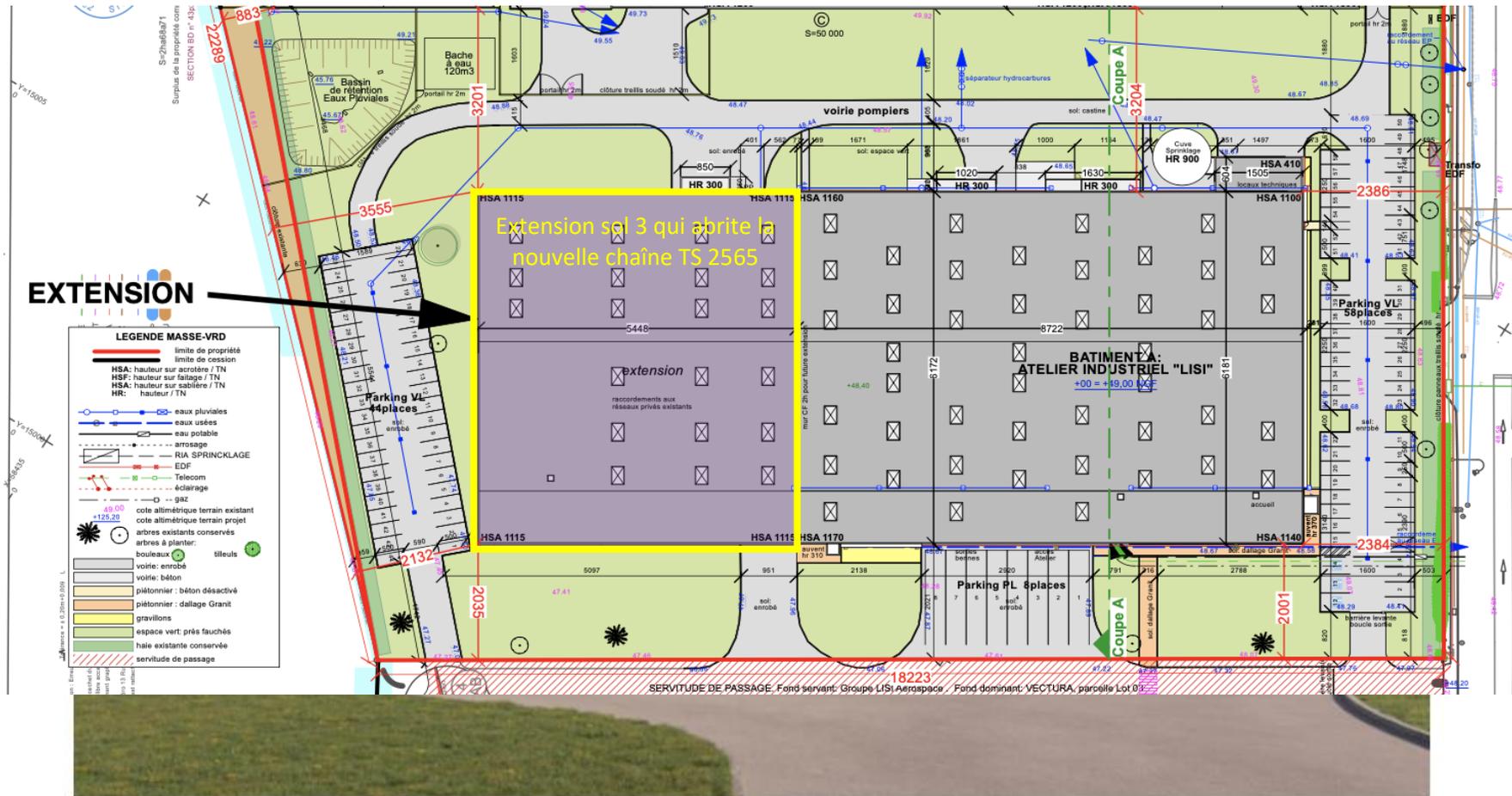
Mars 2023

A decorative geometric pattern of grey and white triangles is located at the bottom left of the page, with a small orange triangle at the bottom center.

PLAN DE MASSE DE L’EXISTANT :



ZOOM SUR EXTENSION SOL3 :



PC 6 - Insertion graphique : Atelier industriel LISI

LISI AEROSPACE
18 RUE SAINT-HILAIRE
95 310 SAINT-OUEN L'AUMONE



Cerfa Cas par Cas

14734-04

Annexe 6

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

Mars 2023

A decorative geometric pattern consisting of various shades of grey and white triangles and polygons, located at the bottom left and bottom center of the page.

LISI Aerospace – Site de Saint-Ouen-L’Aumône
Évolution d’activités



LISI AEROSPACE
18 RUE SAINT-HILAIRE
95 310 SAINT-OUEN L'AUMONE



Cerfa Cas par Cas 14734-04

Annexe 7

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

Mars 2023

A decorative geometric pattern of overlapping triangles in shades of gray and white, located at the bottom left of the page.

Figure 1: Zone Natura 2000 / Directive Oiseaux

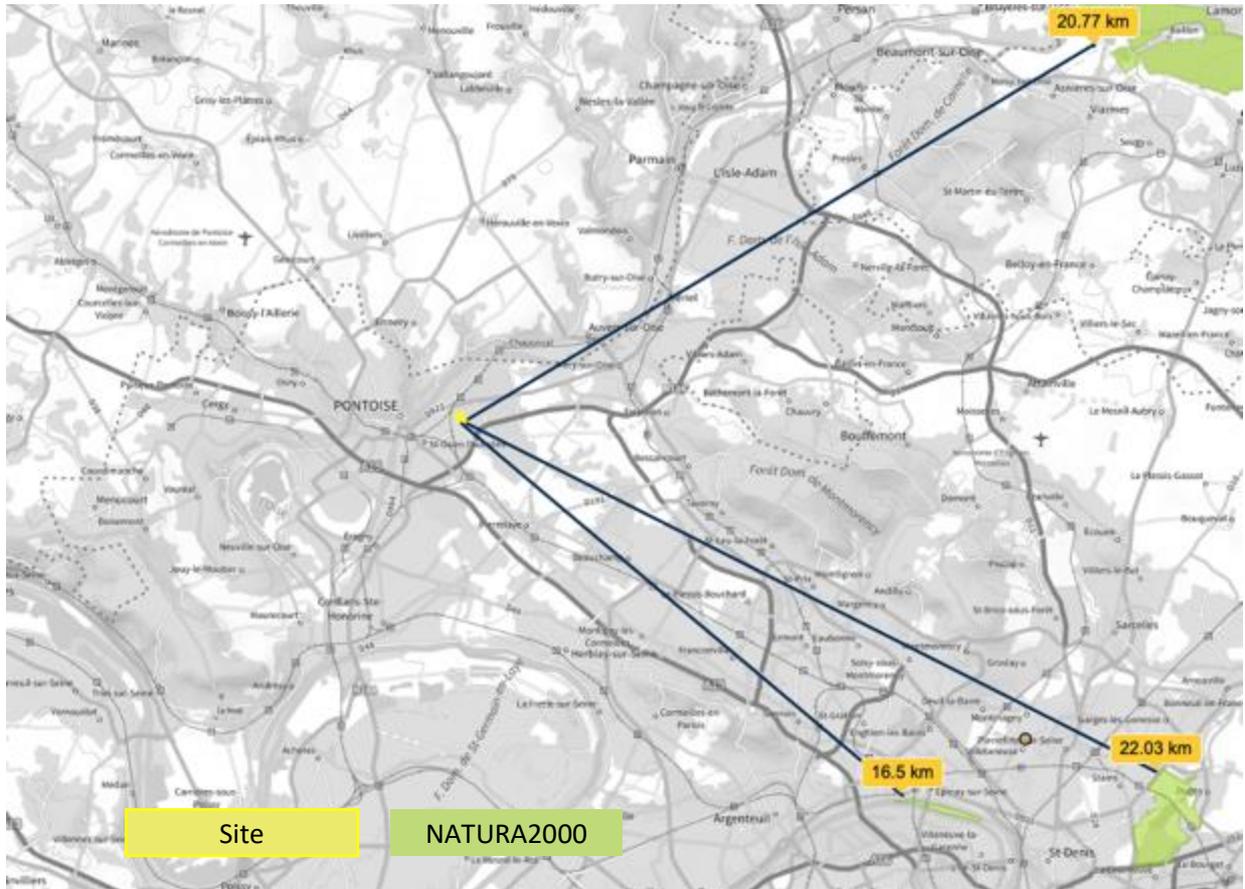


Figure 2 : Zone Natura 2000 / Directive Habitats

